

# LA CHÂTAIGNE DES CÉVENNES COURONNÉE PAR L'AOP

Déjà labellisée AOC (appellation d'origine contrôlée) depuis 2021, l'emblématique châtaigne des Cévennes est désormais protégée à l'échelle européenne par le label AOP (appellation d'origine protégée). Une vraie reconnaissance pour toute la filière et pour le territoire cévenol.

Si la châtaigne des Cévennes est officiellement reconnue AOP depuis janvier 2023, ce 29 octobre, l'association des producteurs de châtaigne des Cévennes, qui a bataillé pour la labellisation du petit fruit brun, a célébré la fin de la 2<sup>e</sup> saison de récolte depuis l'obtention du précieux label. Lors de cette réunion, qui a eu lieu sur le site de l'entreprise Verfeuille à Branoux-les-Taillades, le gérant, Daniel Mathieu a ouvert les portes de l'atelier, pour permettre aux visiteurs de se familiariser avec l'impressionnant travail de transformation réalisé sur la châtaigne.